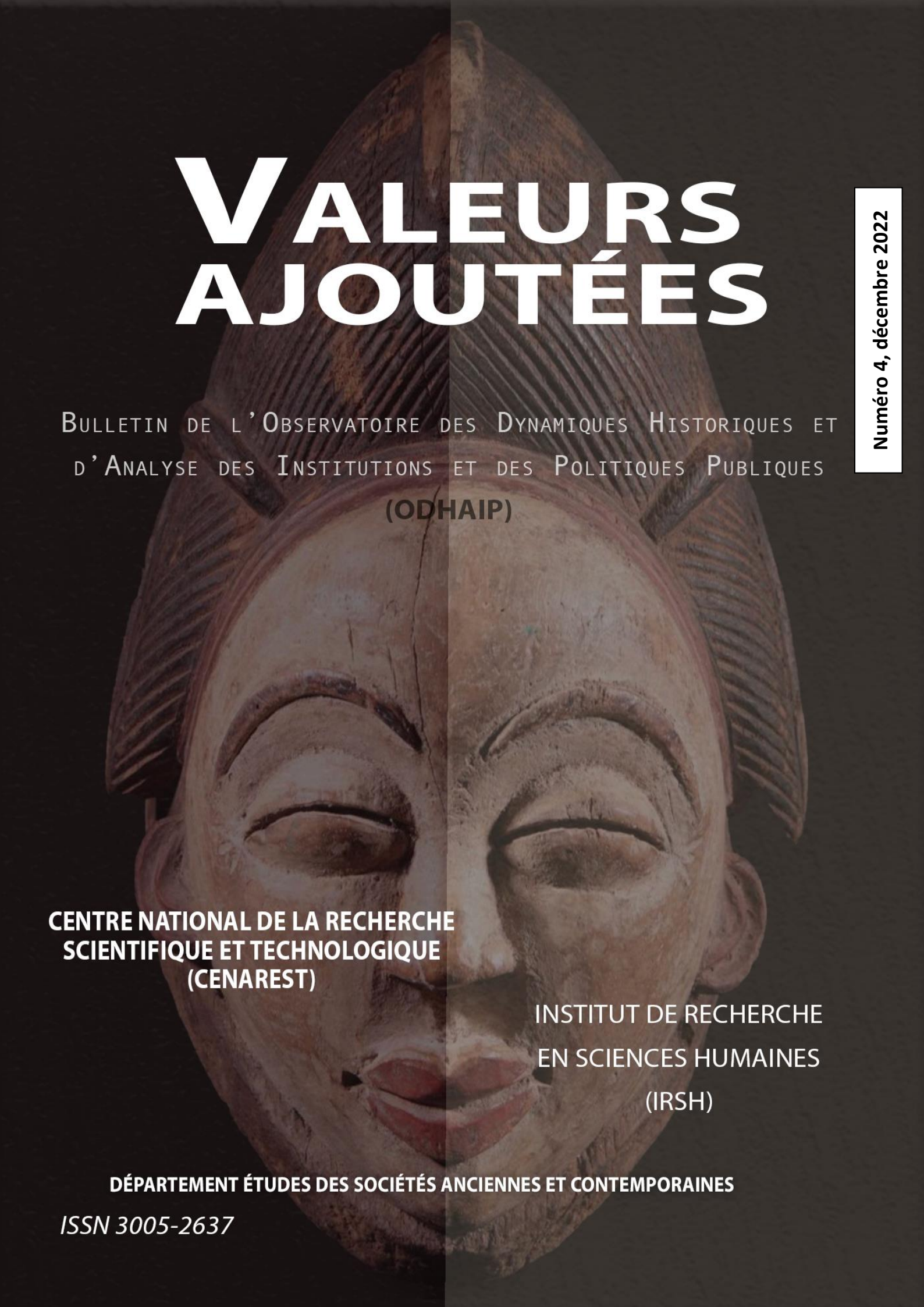




VALEURS AJOUTÉES

BULLETIN DE L'OBSERVATOIRE DES DYNAMIQUES HISTORIQUES ET
D'ANALYSE DES INSTITUTIONS ET DES POLITIQUES PUBLIQUES
(ODHAIP)

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
(CENAREST)

INSTITUT DE RECHERCHE
EN SCIENCES HUMAINES
(IRSH)

DÉPARTEMENT ÉTUDES DES SOCIÉTÉS ANCIENNES ET CONTEMPORAINES

ISSN 3005-2637

Numéro 4, décembre 2022

Directeur de publication

Fabrice NFOULE MBA, Chargé de recherche
Coordonnateur de l'ODHAIP

Directeur de publication adjoint

Éric Damien BIYOGHE BI ELLA, Chargé de recherche
Coordonnateur Adjoint de l'ODHAIP

Rédacteur en chef

Robert Edgard NDONG, Chargé de recherche

Comité de Rédaction

Fred-Paulin ABESSOLO MEWONO, Chargé de recherche

Éric Damien BIYOGHE BI ELLA, Chargé de recherche

Judicaël ETSILA, Chargé de recherche

Lucien MANOKOU, Chargé de recherche

Stéphane William MEHYONG, Chargé de recherche

Adresse :

Valeurs Ajoutées, Bulletin de l'ODHAIP,
680, avenue du Président Léon Mba, Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH)
Libreville (Gabon)
E-mail : odhaip2020@gmail.com

Conception et réalisation du bulletin :

Dr Robert Edgard NDONG

Les textes publiés dans ce bulletin le sont sous la responsabilité de leurs auteurs.

Photo de couverture : masque punu.

SOMMAIRE

Stéphane William MEHYONG Les réseaux électriques au Tchad à l'ère de l'exploitation des ressources pétrolières (1988-2021).....	4
André ADJO Le Comité international de Suivi en RCA et la problématique de l'autonomisation des initiatives diplomatiques de gestion des crises (décembre 1996-janvier 1997)	9
Judith DOUTSONA Le monde associatif et la recherche scientifique, une collaboration à exploiter	13
Eustache MANDJOUHOU YOLLA Les justifications d'une réforme des Nations Unies ..	17
Kanel ENGANDJA-NGOULOU Les politiques culturelles publiques en soutien des industries culturelles et créatives (ICC) en Afrique centrale	22

Les réseaux électriques au Tchad à l'ère de l'exploitation des ressources pétrolières, 1988-2021

Stéphane William MEHYONG

Chargé de recherche CAMES
IRSH/CENAREST (Gabon)
mehyongstephane@gmail.com

Introduction

L'exploitation pétrolière au Tchad a été retardée par les avatars de la guerre civile à partir de 1965 et de l'instabilité politique jusqu'au début de la décennie 1980. Après avoir observé l'accalmie des premières années du pouvoir d'Hissein Habré, un consortium de compagnies pétrolières signe en 1988 avec l'État tchadien une convention de prospection du site de Doba (G. Magrin, 2005, p.6). Quinze ans plus tard, cette convention permet le démarrage de l'exploitation pétrolière. Bien avant, l'établissement des réseaux électriques dans le pays s'est effectué grâce au gasoil et fuel lourd importés, faute de réservoir hydroélectrique probant à cause de la grande irrégularité interannuelle du régime hydrologique des cours d'eau, de gisement pétrolier exploité et de raffinerie. De fait, la nouvelle donne pose la problématique d'une meilleure sécurisation des approvisionnements en combustible des centrales électriques, compte tenu de l'enclavement et de l'état défectueux des routes terrestres. Elle aurait été globale si la construction du premier dépôt pétrolier, lancé en 2018, n'était pas à l'arrêt en 2021. C'est pourquoi analyser les retombées de l'exploitation pétrolière sur le développement des réseaux électriques guide la présente réflexion. Celle-ci s'articule en trois phases dont la première traitera de la demande locale prise en compte dans le projet d'exploitation pétrolière. La deuxième phase fera état des équipements pétroliers inédits pour une stratégie nationale de sécurité énergétique. La dernière phase, enfin, s'appesantira sur les retombées mitigées de cette exploitation sur les réseaux électriques.

1. La demande locale prise en compte dans le projet d'exploitation pétrolière

1.1. D'après discussions pour aboutir au projet de raffinerie de pétrole.

La convention de 1988 a accordé une concession de trente ans pour mettre en valeur et exploiter les gisements pétroliers, et commercialiser localement le pétrole et ses produits finis¹. Mais suite aux premières estimations en 1989 de 130 millions de tonnes de pétrole à Doba (N. Ndoumtara, 2007, p.29), le consortium priorise en 1992 les exportations par la construction d'un pipeline vers la côte Atlantique à travers le territoire camerounais (B. Massuyeau, D. Dorbeau-Falchier, 2005, p.139). Cette position qui omet le marché local s'accroît avec la découverte en 1996 de réserves prouvées de plus d'un milliard de barils². Cependant, le projet est contesté par la société civile qui exige des garanties de gestion transparente de la rente pétrolière, de développement des infrastructures, de lutte contre la pauvreté... (N. Ndoumtara, 2007, p.31-32). Ces contraintes amènent le consortium à solliciter la Banque mondiale pour participer au financement du projet et apporter ses compétences en matière d'appui à la gouvernance (B. Massuyeau, D. Dorbeau-Falchier, 2005, p.139). Après plus de trois ans d'intenses discussions entre les différents acteurs intéressés³, la BM établit la crédibilité indispensable du projet en édictant une gouvernance

¹ Fonds monétaire international (FMI), Rapport du FMI n° 07/28, *Tchad — Questions générales et appendice statistique*, mars 2007, p.53.

² Ibid.

³ Les multinationales pétrolières impliquées, la Banque mondiale, les ONG environnementales.

pétrolière au service du développement national : elle donne ainsi en juin 2000 le feu vert à l'exécution du projet (BICC, 2010, p.27). Dans cet élan, il est retenu la séparation de l'exploitation du gisement de Sédigui de celui de Doba consacré à l'exportation du brut. Sédigui servira à la consommation locale à travers une raffinerie (N. Ndoumtara, 2007, p.29).

1.2. Les avantages de produire localement le combustible

En juillet 2003, le Tchad entre dans le cercle des pays africains producteurs de pétrole (B. Massuyeau, D. Dorbeau-Falchier, 2005, p.141), ouvrant par le même fait des perspectives bénéfiques pour les centrales électriques. Jusque-là, le gasoil est importé par camion et atteint des prix terminaux à N'Djamena de 2,5 à 3,5 fois les prix internationaux. Cette hausse se répercute mécaniquement sur le prix du kilowattheure (kWh) électrique, participant ainsi à la dimension élitiste de l'électricité du réseau. Selon une étude du ministère du Pétrole et de *China National Petroleum Corporation* en 2008, avec le fuel lourd produit localement, les coûts du kWh électrique sont nettement inférieurs. Mais cette piste est écartée du fait qu'il y a risque certain d'un déficit de fuel lourd de 270 000 tonnes par an pour les centrales, car le fuel lourd, résidu de la distillation atmosphérique du raffinage, compte être utilisé pour alimenter le cracker qui le transforme en produits plus légers (GPL, essence, gasoil...). Compte tenu de la demande importante de ces produits, cela permet d'améliorer la marge de raffinage. Il est envisagé également d'alimenter les centrales en pétrole brut. Une étude économique démontre que l'alimentation des centrales en brut lourd est plus avantageuse que l'approvisionnement en fuel lourd de la raffinerie de N'Djamena, le prix ex raffinerie étant calqué sur les prix internationaux malgré les investissements requis¹. En filigrane, le projet de raffinerie offre un panel de combustibles à moindre coût pour la production d'électricité.

2. Des équipements pétroliers inédits pour une stratégie nationale de sécurité énergétique

2.1. La mise en service de la première raffinerie de pétrole

« *Le développement de l'industrie du pétrole bénéficiera à l'ensemble de la nation tchadienne.* » Cet engagement du Président tchadien Idriss Déby Itno en octobre 2003 (S. Ballong, 2013), commence à se concrétiser avec la création en 2006 de la Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT), société nationale ayant pour objet la prospection, la recherche, le développement, la production et le transport par canalisation des hydrocarbures, ainsi que le raffinage, le stockage et la distribution des produits finis, la commercialisation des hydrocarbures et des produits finis. En 2008 à Djermaya à quelques 80 kilomètres de N'Djamena, la première pierre de la raffinerie du pays est posée suite à un partenariat entre la SHT et *CNPC*. En 2009, les travaux de développement des champs pétroliers (250 millions de barils) dans le bassin de Bongor par la *CNPC* et la construction du pipeline de Koudalwa à raccorder à la raffinerie sont lancés². La production de ces champs, prévue dès mi 2011, alimentera la raffinerie³. En juin 2011, la raffinerie est opérationnelle en première phase pour une capacité de 1 million de tonnes par an, avec possibilité de passer à 3 millions de tonnes par an. Gérée par la Société de Raffinerie de N'Djamena (SRN) détenue à 40 % par la SHT et 60 % par *CNPC*, elle est conçue pour une alimentation à 100 % de brut tchadien, dont 80 % des champs de *CNPC* et 20 % de la SHT

¹ Union européenne/République du Tchad, rapport 7557P01/FICHT-8021346-v2, *Schéma Directeur du Secteur de l'Énergie au Tchad*, janvier 2012, p.4-55.

² Id., p.2-27.

³ Id., p.2-31/2-32.

(Sédigui)¹. Même en première phase, les capacités de raffinage couvrent largement les besoins du pays en essence, gasoil, kérosène, fioul lourd... (S. Ballong, 2013).

2.2. Le lancement du chantier du plus grand dépôt pétrolier

Le Tchad décide le 4 avril 2018 de se doter d'un grand dépôt pétrolier : « *La construction de ce tout premier dépôt est un projet majeur pour notre pays, un projet porteur et industriel pour la sécurité énergétique, de stockage et de régulation en hydrocarbures* », a déclaré le Président tchadien (M. Dia, 2018). Situé également à Djermaya, le dépôt est prévu être relié à la raffinerie par trois pipelines (Anonyme, 2018). Il vient en complément de la raffinerie créée pour répondre au marché intérieur des produits pétroliers avec des prix subventionnés ; l'importation étant découragée, car elle coûte plus chère (K. M. Abdoulaye, 2022). Établi sur une superficie globale de 40 hectares, ce dépôt aura une capacité de départ de 36 millions de litres dont 20 millions dédiés au gasoil, 10 millions à l'essence et 6 millions au Jet A1. Seule une partie de la superficie est mise en valeur et opérationnelle ; l'autre partie du terrain fera l'objet d'une extension dans le futur. Grâce à sa capacité de stockage, il garantira l'approvisionnement du Tchad en carburant sur une période de trois mois au cas où la raffinerie ne fonctionne pas (M. Dia, 2018). Premier dépôt du genre, les travaux ont été échelonnés sur une période de 18 mois, et le financement est assuré par la SHT, CPNC et le pool bancaire composé par la Commercial Bank-Cameroun et la Commercial Bank-Tchad (Ngonn Lokar, 2018). En décembre 2020, le ministre du Pétrole et des Mines, Oumar Torbo Djarma, déclare que le dépôt « *est une première initiative pour la ville de Ndjamen, d'autres dépôts seront construits dans les autres villes du pays afin de donner une autonomie totale et complète* » (Anonyme b, 2020).

3. Des retombées mitigées sur le développement des réseaux électriques

3.1. Les économies de gasoil non réinvesties et la non-livraison du dépôt pétrolier

En 2011, la puissance installée s'élève à 104 MW dont 67 % à N'Djamena². La Société Nationale d'Énergie (SNE) gère 95 % de cette capacité³. Avec la raffinerie, la SNE réalise des économies substantielles dans les achats de gasoil. Ces gains n'ont cependant pas servi à régler les contraintes d'exploitation majeures contribuant à un manque de fiabilité dans la qualité et la capacité productive des centrales : insuffisance de capacité de stockage de carburant, défaillances des groupes due à un manque de révision et maintenance, déficit d'approvisionnement en huile, pièces de rechange et pièces de sécurité... À N'Djamena particulièrement, 25 % de la puissance nominale est ainsi hors service⁴. Dans un tout autre registre, la stratégie nationale de sécurité énergétique et de réserve stratégique n'est pas effective à cause des retards du chantier du dépôt pétrolier, en dépit d'annonces faites lors de visites de chantier médiatisées. C'est le cas en septembre 2020 avec le ministre d'État Kalzeubet Pahimi Deubet, annonçant une exécution à 90 % et instruisant le démarrage des activités du dépôt d'ici décembre 2020 (Anonyme a, 2020). Quelques mois plus tard en décembre, c'est au tour du directeur général de la Société Tchadienne des dépôts pétroliers (filiale de la SHT pour gérer le site), Ngarhouleum Claver, d'affirmer devant le ministre du Pétrole et des Mines que les travaux de construction sont réalisés à 95 % et que la cérémonie d'inauguration devrait bientôt avoir lieu (Anonyme b, 2020). Après ces visites,

¹ Id., p.2-35.

² Id., p.2-15/2-16.

³ Union européenne/République du Tchad, rapport 7557P01/FICHT-8021346-v2, op. cit., p.2-15.

⁴ Ibid. (p.2-18)

le chantier est complètement abandonné en 2021, et cela n'est pas sans conséquences pour les centrales électriques.

3.2. Les failles d'une absence effective de stratégie nationale de sécurité énergétique

La raffinerie n'échappe pas à une exigence industrielle et technologique : chaque 3 ans, un arrêt de sa production pour une révision des machines pendant 45 jours. En l'absence de dépôt pétrolier opérationnel comme prévu, cette période de révision provoque des dysfonctionnements du marché par de tensions inflationnistes jusqu'à pénurie. La raffinerie a une capacité de stockage limitée jusqu'à un mois, or la période de révision des machines s'étend jusqu'à 45 jours. Aucune autre société nationale ou privée ne dispose d'une capacité de stockage égale ou supérieure à celle de la raffinerie pour répondre en cas de rupture ou insuffisance de stockage à moyen terme (K. M. Abdoulaye, 2022). Déjà confrontées à une insuffisance de capacité de stockage de carburant, les centrales électriques ne sont pas épargnées par ces dysfonctionnements dans l'approvisionnement du gasoil durant la période de révision de la raffinerie. C'est ainsi que N'Djamena est privée d'électricité du 24 au 27 mai 2017, à cause d'un manque de combustible. Face à l'inquiétude de la population, la SNE le reconnaît : « *Nous n'avons pas pu mettre rapidement à la disposition de nos centrales les combustibles nécessaires. C'est pourquoi le tiers de la capitale était resté sans électricité* » (Anonyme, 2017). Le même scénario se produit en novembre 2021 : « *Ce gasoil se fait rare* » et est à l'origine de délestage récurrent à N'Djamena (S. Djimhodoum, 2021). Afin d'y remédier à chaque fois, la SNE s'active à mettre de l'ordre dans le circuit d'approvisionnement en gasoil en se tournant, avec l'autorisation du gouvernement, vers l'extérieur à des coûts plus élevés (K. M. Abdoulaye, 2022).

Conclusion

L'exploitation pétrolière au Tchad a dans une grande mesure ouvert une ère nouvelle pour l'approvisionnement des centrales électriques en combustible, grâce à la construction d'une raffinerie. Happées par une volonté d'exporter le pétrole exploité, les compagnies pétrolières n'ont pas initialement inscrit la satisfaction des besoins locaux en produits pétroliers dans leur modèle économique. Cette satisfaction a été entre autres obtenue au prix d'un bras de fer avec la société civile qui a fait l'objet d'une longue intermédiation de la Banque mondiale. Les centrales électriques ont pu disposer à cet effet d'un panel de combustibles produits localement à des prix inférieurs. Cependant, un maillon a manqué dans l'optimisation de la stratégie de sécurisation énergétique du pays : l'achèvement du dépôt pétrolier national pour le stockage de grands volumes de produits pétroliers. Ainsi, pendant les phases de révision technique de la raffinerie, les centrales sont confrontées à une pénurie de combustibles faute d'un dépôt pétrolier national opérationnel. Cette réalité est aggravée par le fait que les économies générées par les achats locaux de combustibles n'ont pas servi aux centrales à accroître leurs capacités de stockage internes. En fin de compte, les phases de révision de la raffinerie ont inéluctablement correspondu à des phases de délestages de courant électrique sur le réseau. Cette situation a même contraint la SNE à recourir à des combustibles importés plus chers.

Sources

Fonds monétaire international (FMI), Rapport du FMI n° 07/28, *Tchad – Questions générales et appendice statistique*, mars 2007.
Union européenne/République du Tchad, rapport 7557P01/FICHT-8021346-v2, *Schéma Directeur du Secteur de l'Énergie au Tchad*, janvier 2012.

Bibliographie et webographie

- ABDOULAYE Kebbir. M (2022), « Tribune : Silence de l'ARSAT et des autorités, Kebbir. M Abdoulaye s'interroge », www.toumaiwebmedias.com (consulté le 15 novembre 2023)
- Anonyme (2017), « Tchad : faute de combustible, N'Djaména renoue avec l'obscurité », mardi 28 mars 2017, www.tchadpages.com (consulté le 15 novembre 2023)
- Anonyme (2018), « Tchad : démarrage des travaux de construction d'un important dépôt pétrolier », www.french.china.org.cn (consulté le 15 novembre 2023)
- Anonyme a (2020), « Tchad : Bientôt sera opérationnel un dépôt de 36 millions de m3 de carburant », 1^{er} septembre 2020, www.tchadinfos.com (consulté le 15 novembre 2023)
- Anonyme b, « Tchad : les dépôts pétroliers et gaziers de Djarmaya bientôt opérationnels », 13 décembre 2020, www.alwihdainfo.com (consulté le 15 novembre 2023)
- BALLONG Stéphane (2013), « Le Tchad dix ans après les premiers barils de pétrole », www.jeuneafrique.com (consulté le 15 novembre 2023)
- Bonn International Center for Conversion (BICC), *brief 41 « On nous a promis développement – la misère est tout ce que nous avons » L'impact du pétrole sur les dynamiques de conflit au Tchad*, juillet 2010
- DIA Maïmouna (2018), « Le Tchad se dote d'un dépôt de pétrole stratégique à 20 millions d'euros », www.afrique.latribune.fr (consulté le 19 novembre 2023)
- DJIMHODOUM Serge (2021), « Tchad : la SNE manque de carburant », 05 novembre 2021, www.tchadinfos.com (consulté le 19 novembre 2023)
- LOKAR Ngonn (2018), « Hydrocarbures : le premier dépôt pétrolier du Tchad en 5 chiffres », www.tchadinfos.com (consulté le 19 novembre 2023)
- MAGRIN Géraud (2005), « Greffe pétrolière et dynamiques territoriales : l'exemple de l'on-shore tchadien », *Afrique contemporaine*, volume 4, n° 216, p.87-105
- MASSUYEAU Benoît, DORBEAU-FALCHIER Delphine (2005), « Gouvernance pétrolière au Tchad : la loi de gestion des revenus pétroliers », *Afrique contemporaine*, volume 4, n° 216, p.139-156
- NDOUMTARA Nakoumdé (2007), *Boom pétrolier et risque d'un syndrome hollandais au Tchad : une approche par la modélisation en équilibre général calculable*, doctorat, Sciences économiques, Université d'Auvergne

**Le Comité international de Suivi en RCA et la problématique de
l'autonomisation des initiatives diplomatiques de gestion des crises
(décembre 1996-janvier 1997)**

André ADJO

Chargé de Recherche en Science politique/CAMES
Membre du Groupe d'Études politiques et de Défense (GREPOD)
Courriel : adjombadinga@gmail.com

Introduction

Lorsque la République centrafricaine bascule dans une série de mutinerie en 1996, les premières initiatives diplomatiques interafricaines déployées au mois de décembre de cette même année se traduisirent, entre autres, par la mise en place d'un Comité International de Suivi (CIS). Ce dernier était chargé de veiller à l'application des recommandations arrachées à l'issue de la première rencontre entre les quatre chefs d'État¹ qui se rendirent à Bangui et les officiers mutins de l'armée centrafricaine. Plus tard, le CIS veillera à l'application des Accords de Bangui². Très vite, on constate que pour le déploiement du Comité International de Suivi, les Nations unies sont intervenues tant au niveau de sa composition que sur les aspects budgétaires nécessaires à ses missions. À côté des Nations unies, un pays tiers, comme la France, apporta sa contribution dans le déploiement du CIS. Les initiatives diplomatiques africaines dans la résolution des crises sont un indicateur pour apprécier le niveau d'autonomisation des acteurs africains en la matière. Si les opérations de maintien de la paix requièrent la mobilisation des moyens beaucoup plus importants, les médiations et les dispositifs y relatifs demandent bien moins de moyens. Quels enseignements peut-on tirer sur le Comité international de Suivi ? Une réflexion sur la mise en place et le déploiement du Comité International en République centrafricaine permet de poser la question de la nécessaire autonomisation des initiatives africaines dans le cadre du rétablissement du maintien de la paix. Autrement dit, l'objet de cette réflexion est de mettre en lumière la forte dépendance des initiatives diplomatiques africaines dans la résolution des crises continentales. Dans cette contribution, nous rappellerons les aspects sur lesquels le Comité international de Suivi a bénéficié des apports des acteurs non-africains (I) avant de proposer une réflexion sur la nécessaire autonomisation des dispositifs africains dédiés au maintien de la paix ou à son rétablissement (II).

1. Le Comité international de Suivi et le soutien des acteurs non-africains

1.1. Autour de la mise en place du Comité international de Suivi

À l'issue du sommet France-Afrique, organisé à Ouagadougou du 5 au 7 décembre 1996, quatre Chefs d'État partent de Ouagadougou le 7 décembre au matin pour Bangui, une ville en pleine crise, divisée entre troupes loyalistes et mutins et par d'autres jeunes gens favorables à leur cause. Omar Bongo, Blaise Compaoré, Alpha Oumar Konaré et Idriss Deby Itno débutèrent leurs investigations dès le samedi 7 décembre par une rencontre avec les

¹ El hadj Omar BONGO (Gabon), Blaise COMPAORE (Burkina Faso), Alpha Oumar KONARE (Mali), Idriss DEBY ITNO (Tchad).

² Les *Accords de Bangui* ont été signés le 25 janvier 1997 à Bangui.

chefs des mutins, avec à sa tête le capitaine Saulet, à la résidence de l'Ambassadeur de France. À la fin des négociations ils obtiennent une trêve de quinze jours à compter du 8 décembre et un accord en dix points entre le gouvernement et les mutins. Il s'agit précisément de :

- Mise en place d'un Comité de Suivi (CIS) par les 4 pays médiateurs ;
- Paiement de deux mois de salaires et de PGA (primes globales d'alimentation) aux mutins ;
- levée des barricades érigées par les milices ;
- Interdiction d'importation d'armes,
- Libre accès au port pétrolier et aux installations TV et radio.
- Maintien sur leurs positions des belligérants, mais libre circulation des biens et des personnes ;
- Interdiction de toute agression physique et verbale ;
- Appel au calme à la population par les belligérants pour que cessent les tueries et les destructions ;
- Allègement du couvre-feu ;
- Interposition continue des éléments français d'assistance opérationnelle (EFAO).

Le Comité international de Suivi est ainsi mis en place avec pour mission principale de s'assurer de l'exécution des différents points de l'accord de trêve du 8 décembre 1996 et plus tard ceux des Accords de Bangui du 25 janvier 1997.

1.2. Le soutien des acteurs non-africains dans le déploiement du Comité international de Suivi

Le soutien des acteurs non-africains à la mise en place du CIS intervient très tôt avec, par exemple, le choix du lieu de la rencontre du samedi 7 décembre 1996 entre le gouvernement, les mutins et les quatre chefs d'État. En effet, Jean Marc Simon (2016 : p.147) rappelle que lorsque les chefs d'État « [...] demandent à rencontrer les responsables de la mutinerie, le président Patassé s'oppose à ce que cette réunion ait lieu au palais. Il est donc décidé qu'elle se tiendra chez moi, à la résidence de France. » L'Ambassade de France à Bangui abrite la première rencontre qui se conclut par la trêve de quinze jours. Par ailleurs, le Comité International de Suivi ainsi mis sur pied comprendra un représentant de chacun des quatre chefs d'État pour surveiller la trêve.

Dans ce cadre, des consultations avaient été menées par le président Omar BONGO, doyen des chefs d'État, en vue de trouver une personnalité acceptée de tous pour présider le comité international de suivi. Ce n'est qu'avec l'accord des Nations Unies agissant par l'entremise du représentant résident du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) à Bangui que le général d'armée Amadou Toumani Touré (ATT), ancien chef d'État du Mali accepta de prendre la direction du CIS. Pour répondre aux exigences logistiques en rapport avec le déploiement du CIS, le programme d'actions urgentes pour le développement dans les pays en situation particulière du PNUD, a été mis à la disposition du Comité International de Suivi (CIS), mais aussi les moyens de son installation à Bangui, des consultants et des personnes-ressources. Ce programme d'actions urgentes s'élevait à quatre cent vingt mille (420 000) dollars US.

On constate, par ce rappel, que les acteurs non-africains ont apporté une contribution importante au moment de la mise en place du Comité international de Suivi qui devait mener sa mission sous la direction politique du *Comité International de Médiation* dirigé par le

président gabonais Omar Bongo auquel s'associaient les trois autres chefs d'État¹.

2. Les implications de la dépendance africaine dans les initiatives diplomatiques visant la résolution des crises

2.1. Esquisse du constat d'une impuissance

Par l'aide systématique apportée par l'Organisation des Nations Unies et la France, essentiellement en appui à la médiation africaine aux premières heures de la crise centrafricaine, on dénote une dépendance des acteurs sous régionaux vis-à-vis de ces donateurs. Cette dépendance prive les acteurs africains d'une autonomie qui leur garantirait une marge de manœuvre nécessaire non seulement pour décider souverainement, mais aussi et surtout pour maîtriser leur agenda diplomatique qui préserverait la ligne que les Africains choisissent eux-mêmes sur une question donnée. Dans le choix de la personnalité qui a présidé le CIS, c'est-à-dire Général Amadou Toumani Touré, les Africains avaient partagé cette prérogative avec l'ONU. Pour une initiative diplomatique africaine relativement assez légère, il est légitime que les Africains décident du choix du président du CIS.

Cette situation de dépendance s'explique par la faiblesse structurelle de la sous-région d'Afrique centrale en particulier. C'est ici la grosse problématique de la diplomatie des petits pays qui ne disposent pas de ressources nécessaires pour s'engager dans la gestion des crises en toute sérénité. C'est encore plus problématique dans cadre de la mise en place du CIS parce que la logistique à mobiliser n'était pas inaccessible pour les acteurs africains. Lorsqu'on sait que les opérations de maintien de la paix nécessitent beaucoup plus de moyens à mobiliser que les médiations quel que soit d'ailleurs leur formule, il n'est pas sans intérêt de se poser la question de la responsabilité de l'Afrique centrale en particulier dans la gestion de sa propre sécurité. Il faut rappeler que le programme conduit par le CIS consistait au rétablissement de la sécurité, de la paix sociale et de la réconciliation nationale. Ce programme devait, dans un premier temps, conduire aux grandes assises qui ont débouchées sur les Accords de Bangui.

2.2. Pour une autonomie d'action dans les initiatives diplomatiques interafricaines

Cette réflexion conduit naturellement à poser la question de l'autonomie d'action des Africains dans la gestion des crises en général et dans les initiatives diplomatiques interafricaines en particulier. Il existe différents niveaux d'intervention dans les initiatives diplomatiques qui ont pour objectifs le règlement des crises. Au moment de sa mise en place, le Comité International de Suivi avait pour but d'accompagner les acteurs centrafricains dans la recherche d'une solution consensuelle à la suite des mutineries qui ont jalonné l'année 1996 en République centrafricaine. Les moyens à mobiliser pour cette étape étaient à la portée des pays africains. Cependant, aussi bien sur le plan budgétaire que sur le plan logistique, les Africains n'ont pas assumé pleinement et en toute indépendance les charges inhérentes au fonctionnement du CIS. Les Africains ont bénéficié d'un accompagnement qui s'était d'ailleurs poursuivi avec la mise en place de la Mission Interafricaine de Surveillance des Accords de Bangui (MISAB) mis en place au début du mois de février 1997.

¹ Les trois chefs d'État cités plus haut.

Il convient de tirer les leçons de cette expérience afin de s'interroger sur la nécessité de disposer d'une autonomie d'action. Cette autonomie d'action préserve les choix stratégiques africains dans la résolution des crises. Cette nécessaire autonomie d'action est garantie par la mise en place de mécanismes endogènes ayant pour but le financement des initiatives en matière de gestion de crises, au moins sur le volet lié à la diplomatie.

Conclusion

La souveraineté d'une entité sociopolitique s'exprime aussi par l'entremise de la diplomatie qu'elle déploie. Le déploiement de la diplomatie obéit à des stratégies qui sont conformes aux ambitions de chaque entité sociopolitique. Le fait d'associer des acteurs extérieurs à des initiatives diplomatiques peut avoir des implications qui touchent aux objectifs ultimes qu'on se fixe. Au-delà, les résultats attendus peuvent être tout à fait différents des résultats obtenus. La gestion des crises est l'un des aspects les plus sensibles dans le domaine diplomatique. Le cas que nous avons été amené à étudier montre qu'il s'agissait d'une initiative diplomatique légère. Car, la mise en place du Comité International de Suivi en fin d'année 1996 répondait à un besoin de médiation entre d'une part le Gouvernement d'Ange Felix Patassé et les soldats mutins d'autre part. Cela ne nécessitait donc pas la mobilisation d'une grande logistique. Cependant, les acteurs africains engagés dans cette crise n'avaient pas suffisamment de moyens pour répondre efficacement à cette mission. D'où, le recourt à une stratégie qui a vu l'Organisation des Nations Unies ou alors la France être associée à cette initiative. Dans le domaine de la diplomatie en général et celui des médiations en particulier, il faut que l'Afrique développe des stratégies qui préservent son autonomie d'action. Pour y arriver, la question des ressources est donc un aspect important à étudier.

Bibliographie

- RATANGA Barthélemy, ADJO André, *Au cœur de la crise centrafricaine (1996-2003)*, Libreville, Editions Raponda walker, 2001.
- MANDJOUHOU YOLLA (Eustache), *La politique étrangère du Gabon*, Paris, L'Harmattan, 2003
- MANDJOUHOU YOLLA (Eustache), « La diplomatie des petits États », dans MADEBE (Georice Berthin), OVONO EDZANG (Noel), (dir), *Figures du Gabon contemporain. Réflexions et perspectives*, Chennevières-sur-Marne, éditions Dianoiä, 2007, p83-111
- NTUDA EBODE (Joseph-Vincent), « la politique étrangère des États africains : rupture et continuité d'une diplomatie contestée » dans *Revue juridique et politique des États Francophones*, Paris, LGDJ, 2003.
- MENGUE MOTO (Mireille Flore), *La coopération militaire entre la France et le Gabon. Déterminants historiques, configuration actuelle et perspectives stratégiques*, Tempère, Astramenta [2017], 2020.

Le monde associatif et la recherche scientifique, une collaboration à exploiter

Judith DOUTSONA

Attachée de recherche IRSH/CENAREST (Gabon)
Département d'Études des Sociétés Anciennes et Contemporaines
Groupe de Recherche et d'Études sur le Genre (GREG)
jrdoutsona@yahoo.fr

Introduction

Dans le cadre de sa programmation d'activité, le Service de Coopération et d'Action culturelle de l'Ambassade de France au Gabon prévoit un ensemble d'actions visant à renforcer et à structurer la société civile gabonaise. En 2016 l'activité phare a été l'organisation d'un forum associatif, dédié cette année aux associations de développement social. Ce Forum qui a eu lieu les 23 et 24 juin 2016 à l'Institut français du Gabon s'inscrit dans le cadre des recommandations du Sommet de Copenhague en 1995 où le concept de développement social équitable implique le renforcement de la capacité des groupes sociaux vulnérables à tirer le meilleur parti de leurs ressources¹. Il devrait permettre aux associations gabonaises, santoméennes et françaises de se rencontrer et d'échanger sur la mise en œuvre de projets dans des domaines variés tels que l'aide aux groupes vulnérables, la lutte contre le chômage, les activités génératrices de revenus, l'entrepreneuriat social, l'insertion, etc. Aussi devrait-il permettre aux structures d'accéder aux conseils en matière de montage de projet, de financement, de partenariat. La participation du Groupe de Recherche et d'Études sur le Genre (GREG) à ce Forum entre dans le cadre du « partenariat » avec les institutions universitaires, plus précisément avec la recherche scientifique. Elle avait pour objectif de dresser un état des lieux de la recherche scientifique sur les femmes et de la situation des droits des femmes au Gabon. La présente note s'inscrit dans la continuité de la participation du GREG à ce Forum dédié essentiellement aux associations et autres organisations de la société civile. Quelle collaboration possible entre la recherche scientifique et la sphère associative ?

L'objectif de cette fiche est de montrer non seulement la richesse de cette rencontre à travers des échanges d'expériences et le renforcement des capacités, mais aussi l'opportunité pour le GREG de réfléchir à une collaboration éventuellement fructueuse entre la recherche scientifique et le monde associatif dans un cadre plus formel de partenariat. Il ressort une absence de synergie entre associations et un besoin en formation pour le renforcement des compétences. Nous verrons que l'échange d'expériences a permis aux différents contributeurs de présenter leurs activités, et pour le GREG d'envisager la collaboration avec les associations, en passant par le renforcement des capacités.

¹ Rapport du Sommet Mondial pour le Développement social, Copenhague, Danemark, 6 – 12 mars 1995, Nations Unies, Sommet Mondial pour le développement social.

1. Le partage d'expériences

Le Forum des associations est une rencontre qui permet aux associations et autres structures et organisations non gouvernementales de la société civile d'échanger entre organisations œuvrant dans les secteurs du développement social. Il s'agit de développer les synergies entre acteurs (ONG locales, organisations internationales non gouvernementales, partenaires institutionnels, etc.) et de mutualiser les bonnes pratiques en matière de gestion de projet. Le forum qui a réuni en deux jours de près de 223 participants, membres de 151 structures, a donné lieu à l'intervention de près de quarante contributions. Dans un contexte national incitant tant les individus que les collectifs à créer des activités, les contributeurs étaient invités de manière très concrète, via une démonstration diapositive, à décrire les moyens mobilisés par un porteur de projet qu'il soit individuel ou collectif dans la recherche de l'information (sur les financements, sur leur objet social). L'accent était mis sur les prérequis que doivent remplir les porteurs de projet pour obtenir les financements nécessaires. De manière plus générale, les intervenants mettent en lumière des programmes d'appui à la création d'activité, parlent des risques qu'il est nécessaire de prendre et de l'importance de disposer de ce type de programmes s'il l'on souhaite accompagner le développement social d'un pays.

2- Une remise à niveau par le renforcement des capacités

L'acquisition des fondamentaux dans le fonctionnement d'une structure associative était diffusée lors des ateliers de renforcement des capacités. En effet, parallèlement aux tables rondes, étaient prévus des ateliers de renforcement des compétences. L'objectif à l'issue de cette séance est d'être capable de comprendre l'importance de la bonne gouvernance d'une association et de la nécessité de mettre en place une certaine organisation. De la conception d'un projet jusqu'à la tenue d'une Assemblée générale en fin d'année, en passant par le suivi de ses activités. Le suivi des activités implique d'assurer le secrétariat d'un bureau (avec Procès-Verbaux), ainsi que la réalisation en fin d'année d'un rapport moral et d'un rapport financier (quels que soient les actions menées et les budgets obtenus). De manière la plus simple possible, il s'agissait de revenir sur la nécessité de mettre en place une comptabilité (au moins) simplifiée dans les structures associatives. Puis de cette comptabilité, donner les clefs de la gestion budgétaire de base (global ou par activité). Un point spécifique a été développé celui sur l'importance, quelles que soient les ressources dont on dispose, d'élaborer une fois par an un budget prévisionnel et un budget réalisé (compte de résultat), ainsi qu'un bilan (même minimaliste, en fonction de la taille des structures).

En ce qui concerne la conception d'un projet, ce module devait permettre aux participants de revoir les différentes étapes de la conception d'un projet : état des lieux, diagnostic, élaboration d'hypothèses, identification d'actions et élaboration d'un plan d'action (faire un point sur le cadre logique). Dans un second temps, il est demandé de faire le point par rapport aux appels à projets et la méthode à utiliser pour y répondre, dans le respect des attentes des bailleurs. Un accent particulier a été mis sur l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), aujourd'hui incontournable dans l'animation d'une structure associative. En effet, le bon usage des TIC et des réseaux sociaux dans la recherche documentaire et la diffusion des informations permettrait de faire contribuer les internautes, créer une communauté d'intérêts, obtenir du soutien (recherche de bénévoles, dons...), donner à voir ce qu'elles font.

3- La recherche scientifique et le monde associatif : quelle collaboration ?

Outre les ateliers de renforcement de capacité, quatre tables rondes étaient au programme du Forum. De l'insertion par l'emploi, la formation à la sensibilisation et à la santé communautaire, en passant par celle sur la lutte contre les violences. La participation du GREG était attendue à la table ronde sur les droits de femmes. Dans l'esprit du Forum, il était question de faire le point sur les activités menées au Laboratoire dont la mission est la production des savoirs sur les femmes, le genre et les rapports sociaux de sexe dans la société gabonaise, de présenter la méthodologie de recherche ainsi que les thématiques étudiées. L'intérêt du concept de genre dans nos recherches comme « outil heuristique », également comme « outil utile » d'analyse (J. Scott, 1988) et méthodologique permet d'appréhender au mieux les inégalités entre les hommes et les femmes dans la famille, les espaces publics, l'école, l'entreprise, la politique ou encore à l'échelle globale.

L'invitation du GREG au forum se fait dans un cadre informel. Or depuis des années 1970, le concept de recherche participative, apparu aux Pays-Bas et aux États-Unis, s'est développé en Europe dans les années 80 avant d'essaimer le reste du monde (Canada, Afrique du Sud, Corée du Sud). Le Rapport Houllier sur les sciences et la recherche participative, définit les sciences participatives « comme les formes de production des connaissances scientifiques auxquelles des acteurs non-scientifiques professionnels, qu'il s'agisse d'individus ou de groupe participant de façon active et délibérée¹ ».

La recherche scientifique au Gabon se fait encore en marge du monde associatif. Or la collaboration entre les deux communautés pourrait être enrichissante et fructueuse. En effet, le monde associatif en apportant son expertise pourrait accéder à la recherche académique, mieux comprendre les démarches scientifiques, le champ d'action de la recherche et aussi ses limites. Aussi s'agit-il d'offrir aux associations partenaires, une méthodologie et des connaissances documentaires pour une première approche de la question étudiée, de mieux comprendre son terrain et de faire évoluer ses pratiques. En revanche pour la communauté scientifique (chercheur-e-s, Doctorant-e-s, étudiant-e-s), cette collaboration est un moyen d'accéder à de grande quantité de données de terrain (échantillon représentatif, photographie, information de première main), mais aussi aux problématiques peu étudiées et aux sujets originaux pouvant donner lieu à des publications. Tel fut le cas de l'Association Cri de Femme qui, après la participation de sa Présidente Caléopie Elloué à l'une des activités du Laboratoire de recherche et d'Études sur le Genre (GREG), lors du *Café Genre* en 2018, a bien voulu mettre à notre disposition sa base de données sur les violences faites aux femmes et qui donné lieu à la publication d'un article en 2022 (J. Doutsoua, 2022)

La nouvelle politique scientifique envisagée par les responsables du CENAREST vise à « doter le Gabon d'un système de recherche et d'innovation à haute valeur scientifique et sociétale² ». Cette vision qui a pour but principal de dynamiser la recherche scientifique et technologique gagnerait aussi en encourageant la collaboration avec la société civile et le monde associatif afin d'accroître son impact sur la société, et créer ainsi « le meilleur environnement scientifique, technologique et social, pour une recherche d'excellence au Gabon ».

¹ Rapport Houllier, *Les sciences participatives en France : État des lieux, bonnes pratiques et recommandations*, Paris, février 2016, 63 p. hal-02801940.

² Rapport Général de l'Atelier de validation de la Stratégie Nationale de la Science, la Technologie et l'Innovation, Libreville, 09 – 10 mars 2022.

Conclusion

Le Gabon dispose d'un environnement associatif très riche avec une bonne fourchette de structures très actives. Le Forum des associations de développement a donc été une occasion de partage d'expériences pour ces organisations et d'actualisation de leurs outils d'actions afin de mieux répondre aux appels d'offres. L'absence de synergie entre associations est un frein à la cohésion associative et participe de l'invisibilisation du formidable travail de terrain. La participation du GREG a permis de faire connaître le groupe de recherche à un large public, de présenter ses problématiques et sa méthodologie de recherche. La collaboration avec les laboratoires de recherche universitaires est une opportunité de mener une recherche plus approfondie à partir des données probantes, pouvant aboutir à une publication scientifique et à la vulgarisation. Les résultats de ces productions pourraient servir d'outil d'aide à la décision et *in fine* à concevoir des politiques publiques qui servent l'égalité homme/femme, problématique cher au Groupe de Recherche et d'Études sur le Genre (GREG).

Bibliographie

BERENI Laure, CHAUVIN Sebastien, JAUNAIT Alexandre, REVILLARD Anne, Introduction aux études sur le genre, 2^e Édition, Revue et Augmentée, De Boeck, 2012, 357 p.

DOUTSONA Judith, « Les violences envers les femmes au Gabon : une perspective historique », *Genre et sexualité. Réflexions à travers le Colloque de Libreville au Gabon*, L'Esprit Libre, 2022, p. 73 – 92.

Rapport HOULLIER, *Les sciences participatives en France : État des lieux, bonnes pratiques et recommandations*, février 2016, 63 p., hal-02801940, consulté le 20 décembre 2022.

SCOTT Joan, « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », *Les Cahiers du Griff*, n° 37-38, 1988, p. 125 - 153

Rapport du Sommet Mondial pour le Développement social, Copenhague, Danemark, 6 – 12 mars 1995, Nations Unies, Sommet Mondial pour le développement social.

Rapport Général de l'Atelier de validation de la Stratégie Nationale de la Science, la Technologie et l'Innovation, Libreville, 09 – 10 mars 2022.

Les justifications d'une réforme des Nations Unies

Eustache MANDJOUHOU YOLLA

Docteur en science politique, diplômé en droit public
Chercheur au CENAREST/IRSH/GREPOD

Introduction

L'Organisation des Nations Unies joue depuis 1945 plusieurs rôles importants dans les relations internationales. C'est un instrument majeur pour la mise à disposition des informations sur l'état du monde (démographie, maladies, alimentation, environnement, etc.) Il est aussi un outil de redistribution entre les pays pauvres et les pays riches. C'est enfin un acteur indépassable dans la défense de la paix et de la sécurité internationales à travers le rôle de médiation qu'elle joue en permanence (M.C. Smouts, D. Battistella, P. Vennesson, 2003, p.470). Cela dit, plusieurs éléments aujourd'hui militent pour une réforme de cette organisation mondiale. L'objet de ce travail est d'analyser les différents arguments qui sont évoqués pour justifier une réforme des Nations Unies d'envergure en ce début de XXI^e siècle.

1. Le déficit de représentativité du Conseil de sécurité

En 1945 le Conseil de sécurité représentait 21,56 % des membres (soit 11 membres sur 51). Ce pourcentage n'a cessé de diminuer, passant à 13,27 % à partir du 1^{er} janvier 1966 suite à la réforme de 1963 (15 membres sur 113), puis à 7,77 % aujourd'hui (15 membres sur 193). La légitimité reposant sur la représentativité, l'élargissement du Conseil de sécurité est plus que jamais d'actualité. Cela étant, au regard du rôle central joué par cet organe en matière de paix et de sécurité au niveau mondial, le souci de représentativité ne doit pas remettre en cause les exigences de rapidité et d'efficacité qui sont prévues par l'alinéa 1 de l'article 24 de la charte :

« 1. Afin d'assurer l'action rapide et efficace de l'Organisation, ses Membres confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et reconnaissent qu'en s'acquittant des devoirs que lui impose cette responsabilité le Conseil de sécurité agit en leur nom. »

Au terme de l'article 27 et nonobstant l'usage du veto, les décisions du Conseil de sécurité sont prises par vote affirmatif de neuf membres, soit la majorité simple plus une voix. Un élargissement du nombre de membres du Conseil de sécurité à vingt-trois membres, par exemple, ne devrait pas compromettre l'efficacité de la prise de décision de cet organe principal de l'ONU, mais améliorer dans une certaine mesure la légitimité de ses décisions. En effet, cette réforme ferait passer la majorité des neuf voix à une majorité de treize voix, ce qui constituerait un début d'amélioration par rapport à la situation actuelle sans toutefois régler la question de la représentativité au regard, soit du nombre de pays membres de l'organisation soit de la population mondiale représentée au sein de cet organe.

Les questions de paix et sécurité internationales sont la raison d'être des Nations Unies. Elles sont traitées au sein du Conseil de sécurité qui ne peut demeurer longtemps un cercle trop restreint bien que les pays non membres permanents y siègent par alternance. La contestation actuelle est aussi une remise en cause de la composition d'un organe qui prend

des décisions ayant un fort impact sur le déroulement de l'histoire du monde et sur la vie de plus de huit milliards d'individus sur terre aujourd'hui.

2. La contestation du droit de veto

Comment justifier que plus de trois quart de siècle après la création de l'ONU, seuls cinq pays et pas les plus puissants économiquement et/ou militairement détiennent le pouvoir de bloquer les décisions de l'organisation ? Il s'agit des États-Unis, de la Chine, de la Russie, de la France et du Royaume-Uni. Si en 1945 ils représentaient environ 50 % de la population mondiale, ce n'est plus le cas aujourd'hui avec un poids qui avoisine les 30 %, dont les 2/3, pour la seule Chine.

En regardant du côté des contributions des États au budget des Nations Unies la situation de certains membres permanents du Conseil de sécurité, soulève davantage d'interrogations. Si l'on considère que le droit de veto signifie des responsabilités plus grandes dans l'organisation mondiale, en matière budgétaire ce n'est pas toujours le cas comme on peut le voir dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Contributions aux budgets des Nations Unies (2019-2021)

PAYS	Contribution au budget ordinaire (en millions USD)	Contribution au budget des opérations de maintien de la paix en pourcentage¹
États-Unis	674,2	27,9
Chine	334,72	15,22
Japon	238,78	8,56
Allemagne	169,80	6,09
Royaume-Uni	127,34	5,79
France	123,43	5,61
Italie	92,20	3,30
Brésil	82,19	-
Canada	76,23	2,73
Russie	67,05	3,04

Source : Nations Unies²

L'Allemagne et le Japon sont de grands contributeurs au budget de l'organisation aujourd'hui. Pour cela, ils revendiquent d'avoir un poids plus important dans le processus de prise de décision du Conseil de sécurité. Les contributions de ces deux États réunies sont supérieures aux contributions des trois membres permanents que sont le Royaume-Uni, la France et la Russie au budget ordinaire et équivalent au budget des opérations de maintien de la paix.

En retenant le critère de la population, l'Inde qui est en phase de devenir le pays le plus peuplé au monde peut prétendre à un siège de membre permanent. Et que dire du continent africain qui fournit à l'ONU plus du quart de ses membres et dont aucun État ne détient le droit de veto ?

¹ En 2020-2021 le budget des opérations de maintien de la paix était de 6,58 milliards de USD.

² <https://www.un.org/fr/about-us/financement-onu> et <https://www.lefigaro.fr/international/qui-finance-l-onu-20191009>

Pour rappel, le droit de veto est mis en place dans un contexte d'après-guerre où les pratiques des anciennes puissances européennes et américaines sont à l'opposé des principes posés par la charte de l'ONU. Il en est ainsi de la colonisation de nombreux territoires qui va à l'encontre des principes de la charte. Ainsi est accéléré le mouvement de décolonisation après la Seconde Guerre mondiale. Il en est aussi de l'inégalité des États imposée par l'histoire depuis au moins le XIV^e siècle au moment où les Portugais se lancent dans la conquête du monde rendue possible par les progrès de la navigation et de la science géographique.

Les principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention ou non-ingérence, d'indépendance politique et de non recours à la force n'ont en réalité de sens qu'entre les pays européens et nord-américains. Après la seconde guerre mondiale, après un conflit ayant mobilisé les populations mondiales il devenait difficile de justifier l'impérialisme et la domination par la force. Les relations internationales devant désormais être régies par les règles juridiques internationales, le droit de veto n'est une fiction qui est mise en place par les pays occidentaux. Il s'agit d'une codification juridique de l'inégalité des États dans un contexte où le discours est à la paix, à la diplomatie et non à la guerre. Le droit de veto est donc la traduction dans les règles juridiques internationales de la raison du plus fort.

3. L'évolution des acteurs et des enjeux internationaux

Outre la multiplicité des acteurs et leur diversité, il y a surtout l'évolution des enjeux. L'état du monde en ce début de XXI^e siècle n'est pas le même qu'en 1945. En effet, à la sortie de la seconde mondiale, la logique de désignation des membres permanents est celle de la responsabilité et de la capacité. Aujourd'hui les valeurs promues au niveau international sont celles de la démocratie, de la représentativité qui détermine la légitimité, d'égalité souveraine des États.

De plus, la puissance militaire n'est plus le monopole des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. L'arme nucléaire est désormais détenue par au moins neuf pays que sont la Russie, les États-Unis, La France, le Royaume-Uni, la Chine, l'Inde, le Pakistan, la Corée du Nord et Israël¹. D'autres pays développent des programmes d'armements à l'instar de l'Iran dont les drones ont été utilisés par la Russie ou au Yémen.

Mieux, la puissance militaire conventionnelle n'a plus la même influence dans un monde caractérisé par le terrorisme. En effet, dans un contexte de mise en œuvre des stratégies asymétriques par des groupes terroristes sans marquage étatique, l'ONU éprouve beaucoup de mal à définir une doctrine claire. Elle demeure écartelée dans ses logiques d'actions interétatiques.

En outre, la puissance n'est plus que militaire comme en 1945. L'économie et les nouvelles technologies de l'information et de la communication jouent un rôle de plus en plus important. Dès lors, comment ne pas repenser la place des certains États dans le concert des nations ? Parmi les membres du G7 qui réunit toujours les sept économies les plus puissantes du monde (États-Unis, Japon, Allemagne, France, Royaume-Uni², Canada, Italie) seuls trois sont membres permanents au Conseil de sécurité et peuvent ainsi bloquer les décisions qui y sont prises en activant le veto. Parmi le groupe des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) qui est le concurrent direct du G7, l'Inde peut revendiquer une place plus importante au sein de l'ONU compte tenu de ses performances économiques, de sa superficie et population, et de son niveau technologique.

Cela dit, outre l'armée et l'économie, la puissance intègre de plus en plus des éléments de séduction et surtout la capacité d'un État à mettre toutes ses potentialités au

¹ Quels sont les pays qui disposent de l'arme nucléaire ? *La Nouvelle République.fr*. Article publié le 07/02/2020 à 19 :30 et mis à jour le 28/02/2022 à 20 :37.

² La France et le Royaume-Uni n'étant pas parmi les trois premières puissances économiques de ce groupe font tout de même que l'Europe est le continent le plus représenté au sein du Conseil de sécurité.

service de ses objectifs de politique étrangère. Joseph Nye (1991) parlait alors de *soft power* (capacité d'un État à obtenir ce qu'il souhaite de la part d'un autre État sans que celui-ci n'en soit même conscient) par opposition au *hard power* (force coercitive, militaire et économique y compris la détention de ressources naturelles). Aujourd'hui, il s'agit de *smart power* (J. Nye, 2011) (puissance dans sa globalité, sous tous ses aspects et englobant l'intégralité de ses vecteurs).

En 1945, l'Afrique n'était représentée aux Nations Unies que par quatre pays que sont l'Égypte, l'Éthiopie, le Libéria et l'Union Sud-Africaine. Le continent compte aujourd'hui cinquante-quatre pays membres soit un peu plus du quart des membres de l'organisation mondiale. Cette évolution devrait être prise en compte en matière de représentation au sein des organes de l'ONU. En plus, depuis 1963, une organisation continentale regroupe ces États avec notamment pour objectifs la solidarité, le développement économique, la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité du continent¹. C'est désormais un acteur majeur sans lequel rien ne devrait être réalisé en Afrique par la communauté internationale.

4. La remise en cause des modes de gestion et le manque d'efficacité des politiques de développement et des actions en matière de paix

Sur ces questions, chaque Secrétaire général des Nations Unies a lancé sa réforme sans toujours parvenir à des résultats probants. Alors que l'organisation a su jouer un rôle important dans la préservation de la paix après 1945, et ce jusqu'à la fin de la guerre froide, au fil des ans qui ont suivi son action a semblé inefficace pour promouvoir la paix du fait de nombreux conflits persistant (Israël/Palestine ; tensions entre États-Unis et Iran) ou inadaptée à résoudre l'instabilité chronique en Afrique où les crises ne sont pas souvent interétatiques, mais internes aux États.

En 2020, en accusant l'OMS d'avoir caché ou sous-estimé l'ampleur de la pandémie de COVID-19 sur instrumentalisation de la Chine, Donald Trump décide de retirer les États-Unis de cette agence des Nations Unies, et ce après le retrait de l'UNESCO en 2017 et du Conseil des droits de l'homme en 2018. Cet incident confirme surtout l'urgence de réformer les agences de l'ONU afin de les rendre plus efficaces pour répondre aux attentes des populations.

En poste depuis le 1^{er} janvier 2017, António Guterres a engagé la sienne en 2018. Celle-ci était centrée sur trois piliers : le système de développement ; la paix et sécurité ; le mode de gestion. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, celle-ci prévoit en matière de développement pour la réalisation de l'Agenda 2030 de développement durable de rapprocher la présence et l'action de l'ONU aux besoins et contextes nationaux à travers le nouveau système des coordonnateurs résidents qui sont en contact permanent avec les acteurs locaux et toutes les agences de l'ONU. L'idée ici est d'assurer une cohérence globale et une continuité des actions entreprises dans le temps.

En matière de paix et de sécurité, la priorité est donnée au renforcement des relations avec les organisations régionales pour améliorer la prévention et le maintien de la paix dans le monde. Quant au mode de gestion de l'organisation qui constitue un élément majeur de confiance pour la communauté internationale, il s'agit de responsabiliser les agents et de déléguer les pouvoirs de décision, de simplifier et rationaliser les procédures devenues trop complexes, mais aussi d'améliorer la transparence par une reddition des comptes plus systématique aux pays membres.

¹ Voir article 3 de l'acte constitutif de l'Union Africaine.

5. L'inadéquation des valeurs et des pratiques

Enfin, la cinquième raison relève des valeurs qui sont promues dans le monde entier par certains membres du Conseil de sécurité que sont les États-Unis, la France et le Royaume-Uni d'une part, et par la charte elle-même d'autre part. Ces valeurs sont celles de la démocratie, d'égalité souveraine des États. La France, les États-Unis et le Royaume-Uni sont les chantres de la démocratie dans le monde entier. Il n'est pas rare de les voir imposer cette conditionnalité dans leurs relations avec les pays africains. L'Union européenne, l'Organisation Internationale de la Francophonie et le Commonwealth en font même des conditions *sine qua non* pour l'intégration des nouveaux États et pour les relations avec les pays africains¹. Comment justifier cette absence flagrante de démocratie dans les relations entre les États lorsqu'on aborde le fonctionnement du Conseil de sécurité ?

Dans la tradition réaliste, la démocratie qui est une attente des populations n'est pas prise en compte à l'instar de leurs autres aspirations que sont les droits de l'homme, la justice sociale, etc. Seul l'intérêt national défini par l'État compte. Et en la matière c'est la puissance qui est déterminante et non les valeurs. Dès lors, l'égalité souveraine des cent quatre-vingt-treize États membres que compte l'organisation proclamée par la charte de l'ONU n'est qu'un principe à valeur relative car n'étant en vigueur que dans une assemblée générale aux pouvoirs tout aussi relatifs.

Conclusion

Les arguments pour une réforme de l'Organisation des Nations Unies sont aussi nombreux que pertinents. Or les relations internationales ont toujours fonctionné sur le registre de la puissance et non de la rationalité. Il reste donc aux petits pays notamment les pays africains à trouver les moyens de faire prospérer cette ambition de réforme en jouant non pas sur la puissance, mais sur la séduction, sur la conviction de la nécessité de construire un monde meilleur.

Bibliographie et sources

NYE JR. Joseph S., 2011, *The future of power*, PublicAffairs.

NYE JR. Joseph S., 1991, *Bound To Lead: The Changing Nature Of American Power*, Basic Books.

SMOUTS Marie-Claude, BATTISTELLA Dario, VENNESSON Pascal, 2003, *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Dalloz.

Acte constitutif de l'Union Africaine du 11 juillet 2000.

<https://www.un.org/fr/about-us/financement-onu>

<https://www.lefigaro.fr/international/qui-finance-l-onu-20191009>

Quels sont les pays qui disposent de l'arme nucléaire ?, *La Nouvelle République. fr*. Article publié le 07/02/2020 à 19:30 et mis à jour le 28/02/2022 à 20:37.

¹ Il en est ainsi de l'accord de Cotonou du 23 juin 2000 en l'UE et les pays ACP (Afrique — Caraïbes — Pacifique) qui contient trois axes que sont la coopération au développement, la coopération économique et commerciale, le dialogue politique.

Les politiques culturelles publiques en soutien des industries culturelles et créatives (ICC) en Afrique centrale

Kanel ENGANDJA-NGOULOU

Docteur en Science politique
Chercheur au CENAREST/IRSH/GREPOD

Introduction

L'adoption d'une politique culturelle par un pays, une collectivité locale ou une organisation régionale suppose que cette entité a pris conscience de son identité culturelle et de sa volonté à la faire rayonner sur le plan national, régional et international (K. Engandja-Ngoulou, 2012, p. 49). Son inexistence entraîne parfois une exécution désordonnée des activités culturelles au plan national, international et/ou régional car, la politique culturelle reste un cadre de référence qui organise les interventions dans ce domaine. C'est elle qui indique l'ensemble de mesures à prendre pour soutenir ou protéger les activités dans les secteurs considérés comme culturels. Elle est liée au financement et à la promotion de la culture. Parce qu'elle encadre toute l'activité culturelle du pays, de la région ou de la communauté qu'elle requiert l'adhésion de tous. Et les industries culturelles et créatives (ICC) en ont besoin pour leur encadrement juridico-administratif et pour leur financement et leur promotion.

1. Contenu sommaire d'une Politique culturelle (PC)

La Politique culturelle étant une loi d'orientation générale, elle précise généralement :

- ✓ La vision du pays. Elle est inscrite dans la Constitution ou présentée dans le document de politique générale du Gouvernement.
- ✓ Les principes généraux. Ils sont exprimés dans les documents pertinents adoptés aux niveaux international, régional et national.
- ✓ Les axes majeurs. Ils visent :
 - à la facilitation d'une meilleure structuration du secteur de la culture, par l'appui à la création et l'amélioration de la condition de l'artiste et des professionnels de la culture ainsi que des associations, organisations et fondations culturelles.
 - au renforcement de la contribution du secteur de la culture à la création des richesses et à la réduction de la pauvreté à travers les entreprises et les industries culturelles, d'autre part.
- ✓ Les objectifs stratégiques.

La politique culturelle est indispensable au soutien des ICC car, c'est d'elle que sont issues les politiques sectorielles : politique nationale du livre et de la lecture publique, statut de l'artiste, politique muséale, etc.

Malheureusement, très peu de pays, de collectivités locales ou d'institutions régionales en Afrique centrale en l'occurrence, sont conscients de l'importance de ces documents programmatiques pour le développement de leurs ICC. Lorsqu'ils existent, ils ne sont pas appliqués, dans la plupart des cas.

2. Situation en Afrique centrale

Sur les 11 pays d'Afrique centrale membres de la CEEAC, seuls 4 (Congo Brazzaville, RDC, Cameroun et RCA) disposent réellement d'une Politique culturelle (CEEAC, 2013, p. 5). Sur ces 4 politiques culturelles, deux (2) d'entre elles ne sont pas encore traduites en loi. C'est le cas de la RDC et de la RCA. Au Congo Brazzaville, elle attend encore le texte d'application. Il faut ajouter à ces 4 pays, la CEEAC qui a sa propre Stratégie culturelle sous-régionale. Mais, celle-ci est arrivée à son terme en 2020 sans qu'elle ne soit réellement mise en œuvre, aussi bien par les Etats membres que par la CEEAC elle-même.

Dans ces conditions, il est difficile d'entrevoir un développement des industries culturelles et créatives d'Afrique centrale, sauf si des actions fortes et urgentes sont menées.

3. Perspectives

Au titre des actions urgentes à mener, il faut notamment :

1. Intensifier des plaidoyers auprès des Etats, de la CEMAC et de la CEEAC sur l'importance des politiques culturelles nationales et régionales et de leur application ;
2. Renforcer les capacités des institutions publiques, en l'occurrence, sur l'élaboration d'une politique culturelle, car beaucoup d'entre elles assimilent tout document stratégique dans le domaine culturel à une politique culturelle. C'est le cas par exemple au Gabon, où « Les Grands axes de la politique culturelle », rédigés en 2011 avec le soutien technique et financier de l'OIF et de l'UNESCO, sont considérés comme la politique culturelle nationale ;
3. Créer un groupe d'experts et d'acteurs culturels de la région, avec l'appui des partenaires extérieurs, pour servir de force de propositions pour les pays de la région et pour la CEEAC ;
4. Inviter l'Observatoire des Politiques culturelles en Afrique (OCPA) à devenir plus visible dans la sous-région Afrique centrale par des synergies avec l'OIF et l'UNESCO, notamment.

Conclusion

La Politique culturelle s'avère aujourd'hui indispensable pour encadrer les activités culturelles d'un pays, d'une collectivité locale ou d'une communauté régionale comme la CEEAC. En disposer est déjà une façon de considérer la culture comme un facteur de son développement. La mettre en pratique est encore mieux car de là, seront créées des ICC pourvoyeuses de plus-values économiques.

Bibliographie

- CEEAC (2013), « Stratégie sous-régionale sur le développement et la promotion de la culture en Afrique centrale », Libreville.
- ENGANDJA-NGOULO Kanel (2012), *Le Développement des industries culturelles au Gabon*, Paris, L'Harmattan.
- MENARD Marc (2004), *Éléments pour une économie des industries culturelles*, Montréal, SODEC.
- OIF (2011), *Profil culturel des pays du Sud membres de la Francophonie. Un aperçu de trois pays de la CEMAC (Cameroun, Congo-Brazzaville, Gabon)*, Paris.

VALEURS AJOUTÉES

Valeurs Ajoutées est un outil de communication et d'échanges au sein et en dehors du l'Observatoire des Dynamiques Historiques et d'Analyse des Institutions et des Politiques Publiques (ODHAIP).

Ce bulletin a pour but de valoriser et de promouvoir les travaux pluridisciplinaires. Ces travaux paraissent sous forme de fiches techniques, d'articles de vulgarisation, de comptes rendus de lecture, d'annonces d'événements scientifiques, de résumés d'interventions scientifiques dans les colloques ou congrès, de résumés de nouvelles avancées scientifiques, etc.

Le Bulletin paraît au rythme d'un numéro par an. Il est proposé gratuitement au public sous sa version papier et en libre accès au format PDF à l'adresse www.labarcgabon.com.